

Séance du mercredi 04 décembre 2024

Délibération n° 03_2024_137

**Convention avec le Syndicat Mixte du Pays Berry Saint-Amandois
pour l'accueil des étudiants en service sanitaire**

Le Conseil communautaire s'est réuni le quatre décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES

TITULAIRES

REPLAÇANTS

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| ARPHEUILLES | Monsieur Pascal AUGENDRE | |
| BESSAIS-LE-FROMENTAL | Monsieur Serge AUDONNET | |
| BOUZAIS | Monsieur Olivier PARILLAUD | |
| BRUÈRE-ALLICHAMPS | Monsieur Roger DAGHER | |
| CHARENTON-DU-CHER | Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY | |
| COLOMBIERS | Monsieur Daniel BÔNE | |
| COUST | Monsieur Pascal COLLIN | |
| DREVANT | Monsieur Patrick BIGOT | |
| FARGES-ALLICHAMPS | Madame Édith MICHELIC | |
| LA CELLE | Monsieur Philippe AUZON | |
| LA GROUTTE | Monsieur Philippe PERRICHON | Absent |
| MARÇAIS | Madame Michelle RIVET | |
| MEILLANT | Madame Marie-Claude JULIEN | |
| NOZIÈRES | Monsieur Franck DAUMIN | Pouvoir à Yann CADIER |
| ORCENAIS | Monsieur Yann CADIER | |
| ORVAL | Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU Madame Françoise GONNET | Pouvoir à Philippe MARME Pouvoir à Geoffroy CANTAT |
| SAINT-AMAND-MONTROND | Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER | Pouvoir à Florence COMBES Pouvoir à Didier DEVASSINE Pouvoir à Lionel DELHOMME |
| SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX | Monsieur Gérard MARTEAU | |
| VERNAIS | Monsieur Charles ADOLPH | |

Membres en exercice : 38
Membres présents : 31
Membres votants : 37

Secrétaire de séance : Pascal AUGENDRE

Date de la convocation : 25 novembre 2024
Date de l'affichage : 25 novembre 2024

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20241204-032024137-DE
Date de télétransmission : 17/12/2024
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 4 décembre 2024

Délibération n° 03_2024_137

**Convention avec le Syndicat Mixte du Pays Berry Saint-Amandois
pour l'accueil des étudiants en service sanitaire**

Madame Clarisse DULUC, 2^{ème} Vice-Présidente, présente ce dossier.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 5211-1 et suivants ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu la convention proposée entre le Syndicat Mixte du Pays Berry Saint-Amandois (PBSA) et la Communauté de communes Cœur de France (CDC CDF) en date du 28 octobre 2024 ;

Vu le Contrat Local de Santé (CLS) porté par le PBSA ;

Considérant que le service sanitaire constitue un temps de formation initiale des étudiants en santé, dédié à la préparation et à la réalisation d'actions de prévention primaire au bénéfice des populations ;

Considérant la spécificité de l'accueil dans le territoire Saint-Amandois, permettant aux étudiants de médecine et de kinésithérapie de découvrir les particularités du milieu rural et de s'acculturer aux enjeux locaux en matière de santé ;

Considérant la demande de participation financière formulée par le PBSA pour couvrir une partie des frais d'hébergement et de restauration des étudiants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **d'approuver la convention avec le Syndicat Mixte du Pays Berry Saint-Amandois dans le cadre de l'accueil des étudiants en service sanitaire, telle que présentée ;**
- **d'autoriser une participation financière forfaitaire de 1 000 € pour l'année 2024, visant à contribuer aux frais d'hébergement et de restauration des étudiants accueillis à Saint-Amand-Montrond ;**
- **d'autoriser le Président de la Communauté de communes Cœur de France à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre.**

Le Président



Daniel BONE

Le secrétaire de séance

Pascal AUGENDRE

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a central vertical stroke.